

# Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



**15<sup>e</sup> SESSION PLENIERE**  
**CG(15)9REP**  
6 mai 2008

## L'enfant dans la ville

Saima Kalev, Estonie (L, NI)

Exposé des motifs  
Commission du développement durable

### Résumé :

Bien que la grande majorité des Européens vive aujourd'hui en milieu urbain, les centres des villes ne sont pas considérés comme des lieux attractifs pour élever des enfants, Ainsi les familles dont les ressources le permettent s'en éloignent donnant lieu à un étalement urbain qui renforce la dépendance à l'égard de l'automobile. Cette tendance, qui est accentuée par l'évolution démographique actuelle, affaiblit la vitalité économique et sociale des villes.

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour créer des villes attractives qui soient des lieux où les enfants puissent s'épanouir et devenir des citoyens à part entière. Elles sont responsables de politiques qui ont une influence sur la vie des enfants et des familles.

C'est notamment dans une conception durable de l'environnement bâti et avec une politique d'aménagement urbain adaptée aux besoins et aux activités des enfants, en termes de mobilité, d'échanges, d'autonomie et de sécurité, que les élus locaux et régionaux pourront répondre à ces enjeux. Leur volonté politique doit également être forte en matière de participation des enfants à la vie locale et en particulier, aux décisions sur des questions qui touchent à leur vie quotidienne et à leur cadre de vie.

R : Chambre des régions / L : Chambre des pouvoirs locaux  
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès  
PPE/DC : Groupe Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens du Congrès  
SOC : Groupe Socialiste du Congrès  
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès



## SOMMAIRE

Introduction .....	3
1. Le contexte international .....	4
2. Habitat .....	4
3. Lieux publics .....	7
4. Mobilité .....	9
5. Aires de jeu et de loisirs .....	10
6. Offre culturelle, sportive et de loisirs .....	13
7. L'école dans la collectivité .....	13
8. Participation des enfants à l'élaboration de la politique d'aménagement urbain .....	14
Conclusion .....	15

Le Secrétariat du Congrès tient à remercier M. Jan VAN GILS, Président du Réseau européen *Child friendly Cities* (Villes amies des enfants), pour sa contribution à l'élaboration du présent rapport.

## Introduction

L'espace public urbain serait théoriquement un environnement idéal pour le développement de l'enfant et la ville toute entière pourrait être le meilleur terrain de jeu et d'apprentissage. Dans les faits, la tendance est de couper l'enfant de la ville, de lui trouver des stimulations en vase clos ou à l'extérieur de la ville. Le trafic automobile et l'anonymat des grandes villes engendrent des dangers et des difficultés.

Le présent rapport porte sur la façon dont l'aménagement urbain peut aider les pouvoirs locaux à redonner sa place à l'enfant dans la ville. Les villes sont des lieux d'échange et d'apprentissage où des personnes d'origine, de culture et d'âge différents vivent ensemble et partagent une même identité géographique. Bien trop souvent toutefois, on considère que les villes ne sont guère adaptées au bon développement des enfants. Le présent rapport identifie divers moyens de les aménager en vue de les rendre accueillantes pour les enfants et pour tous les autres citoyens.

Les familles ayant de jeunes enfants estiment l'environnement urbain mal adapté à leurs besoins et souvent préfèrent habiter en banlieue plutôt qu'en centre ville ou choisissent de vivre à la campagne, laissant les villes avec une population vieillissante et moins prospère. Cette tendance a également pour effet d'accélérer l'étalement urbain et de faire peser d'énormes pressions sur la périphérie des villes et les zones rurales. Il est urgent d'adapter les villes aux besoins des enfants, et ce non seulement pour le bien-être de ceux qui vivent en milieu urbain, mais également pour préserver à la fois l'équilibre entre les générations, et entre les zones urbaines et les zones rurales.

Dans un même temps, certaines grandes villes connaissent un phénomène de gentrification: la classe moyenne acquiert et restaure des logements situés dans des quartiers au centre des villes, jusqu'à présent considérés comme populaires. Une fois ce processus engagé, il se poursuit rapidement jusqu'à ce que les catégories populaires, ou du moins la plupart d'entre elles, quittent le quartier modifiant ainsi son identité sociale. Cette tendance limite également les échanges entre les familles de différentes classes sociales.

Les changements démographiques observés en Europe affectent également la cohésion sociale. L'augmentation de l'espérance de vie et la persistance de faibles taux de natalité impliquent qu'un nombre croissant de personnes dépendent de citoyens moins actifs sur le plan économique. A l'image des phénomènes économiques et sociaux qui se font sentir d'abord en milieu urbain, ces changements démographiques y sont enregistrés en premier lieu<sup>1</sup>. Cette évolution a de « profondes répercussions sur les systèmes de sécurité sociale, sur l'économie, sur le marché de l'emploi et sur les finances publiques »<sup>2</sup>, et par conséquent sur l'avenir des villes, tant à court qu'à long terme.

Est-ce à dire qu'il ne reste plus d'enfants dans les villes ? Non, bien entendu ; mais la plupart d'entre eux vivent dans les quartiers les plus pauvres qui connaissent un certain nombre de problèmes<sup>3</sup> et où il leur est plus difficile de grandir de manière équilibrée. Cette évolution démographique et sociale fait apparaître la nécessité de mieux adapter les villes aux enfants.

Dans ce rapport, nous traiterons en particulier de la prise en compte dans l'aménagement urbain des besoins des enfants, notamment de moins de 12 ans. Les recommandations concernent les zones urbaines de toute taille ; les problèmes rencontrés dans les petites et les grandes villes étant néanmoins différents, les solutions proposées ici militent en faveur de la notion de construction d'une collectivité dont tous les membres pourront s'identifier tant avec leur environnement immédiat qu'avec celui, plus vaste, de la ville dans son ensemble.

Au nombre des éléments qui constituent cet environnement, sont traités l'habitat et le logement, les espaces publics, les aires de jeux, la mobilité, le sport, l'offre de loisirs et l'école..Des recommandations sont formulées dont la plupart portent sur l'aménagement urbain (au sens large du terme, y compris la mobilité et la conception des espaces publics) ainsi que sur la sensibilisation du

---

<sup>1</sup> Environment et durabilité urbaine. The European Academy of the Urban Environment EA.UE (Académie européenne de l'environnement urbain) en 2006, <http://www.eaue.de/jahr20066.htm>

<sup>2</sup> Müller B., Demographic Change and its Consequences for Cities. Introduction and overview. (Le changement démographique et ses conséquences pour les villes. Introduction et aperçu général), dans 'Journal allemand d'études urbaines' (Deutsche Zeitschrift für Kommunalwissenschaften), Vol. 44 (2004), No. 1.

<sup>3</sup> *Idem*.

public à la nécessité de modifier certains comportements. Etant donné que, dans ces domaines, les responsabilités ne sont pas réparties de la même manière dans tous les pays européens, ce rapport propose des recommandations sans toutefois établir de distinction entre celles qui relèvent des pouvoirs locaux où d'un niveau de gouvernance supra territorial.

Enfin, il convient de souligner que l'adaptation aux besoins des enfants fait partie intégrante d'une bonne organisation urbaine et concerne les domaines de l'aménagement urbain en général, de la mobilité et des déplacements, et plus largement, de l'éducation, des affaires sociales, de la cohésion sociale, etc. La plupart des mesures préconisées en vue de parvenir à cet objectif ont un impact sur la qualité de vie dans les villes dans leur ensemble et ont donc également des retombées sur d'autres groupes d'âge. Rares sont les recommandations qui peuvent être mises en œuvre séparément : une politique adaptée aux enfants implique l'ensemble de la population et des acteurs de la ville.

## **1. Le contexte international**

Avant d'aborder chaque aspect de la politique d'urbanisme, il convient de situer le contexte de ce document. Prenant appui sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE), il met l'accent sur trois préoccupations générales pertinentes pour l'ensemble des aspects de la politique d'aménagement urbain : la protection, le développement et la participation des enfants. Ces préoccupations sont complémentaires et ne doivent pas faire l'objet d'un examen séparé.

La mise en œuvre de la Convention doit avoir lieu au niveau local car c'est à cet échelon que son application est la plus concrète. Il s'agit d'adopter une approche proactive à l'égard des droits de l'enfant qui s'efforce, pour un meilleur avenir des zones urbaines et des petits citoyens, de rendre les villes plus accueillantes. Les collectivités territoriales devront tenir compte du point de vue des enfants au moment d'arrêter leurs politiques.

Le présent rapport fait partie de la contribution du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe au programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » mis en œuvre dans le prolongement du Troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 2005), pour que la question de la promotion du droit des enfants fasse l'objet d'une approche intégrée. Ce programme a pour principal objectif d'aider l'ensemble des décideurs et acteurs concernés à concevoir et mettre en œuvre des stratégies de protection des droits de l'enfant et de prévention de la violence à l'égard des enfants.

L'étude du Secrétaire Général des Nations unies sur la violence à l'égard des enfants (2006), pour laquelle le programme du Conseil de l'Europe assure le suivi à l'échelon européen, formule des propositions concrètes eu égard aux questions traitées dans ce rapport<sup>4</sup>. Elle recommande notamment aux gouvernements « d'encourager les autorités locales et de les aider à réduire les facteurs de risque dans l'environnement physique. Des espaces publics bien éclairés et sûrs pour les enfants, y compris des chemins pour permettre aux enfants et aux adolescents de circuler dans leur environnement, devraient être prévus dans les plans d'aménagement urbain ».

## **2. Habitat**

### *Le logement au cœur de la vie de l'enfant*

Les conditions de logement de l'enfant, devraient être la première source de préoccupation tout particulièrement en milieu urbain. Elles sont, en effet, importantes, car les enfants passent la plupart de leur temps à la maison qui est aussi leur « nid » : un lieu sûr où ils peuvent se livrer à beaucoup d'activités. C'est l'élément central de leur vie.

---

<sup>4</sup> <http://www.violencestudy.org/r25>

## *Qualité du logement*

Le logement de l'enfant devrait satisfaire à certains critères en matière de santé, de sécurité et de vie privée et offrir un espace favorisant son développement, notamment sous la forme d'aménagements pour le jeu.

- Le logement devrait être sain, bien chauffé, bien aéré, salubre et exempt de toute pollution de l'air, de l'eau et du sol.
- Les enfants devraient se sentir en sécurité chez eux. Le logement est l'endroit où la famille se retrouve en toute intimité ; à partir de 6-8 ans, les enfants devraient pouvoir disposer de leur propre sphère privée.
- Espace pour les activités des enfants : le logement devrait offrir suffisamment de place pour que les enfants puissent bouger et courir, crier et chanter, lire ou se concentrer. En effet, ils ont besoin d'espace pour toutes sortes de jeux. Le salon, la cuisine, le jardin, le garage etc. devraient offrir un espace suffisant et être équipés de manière à permettre aux enfants de jouer.

## *Logements des familles avec enfants*

On observe dans de nombreux pays en Europe une pénurie de logements adaptés aux enfants. Le marché de l'immobilier est de plus en plus axé sur les petits logements conçus pour des ménages composés d'une ou de deux personnes. On divise ainsi les grandes maisons et on construit de nouveaux immeubles comportant de petits appartements. Les familles avec enfants ont du mal à trouver un logement à un prix raisonnable. Elles cherchent des habitations dotées d'au moins trois chambres (à partir de dix ans, les enfants préfèrent avoir leur propre chambre) et d'un salon assez grand ; elles souhaitent également un jardin et ont aussi besoin de place pour entreposer les vélos, les skateboards et autres jouets.

Les pouvoirs publics devraient améliorer l'offre et le financement de logements abordables pour les catégories de personnes les plus vulnérables, comme l'a recommandé le groupe de spécialistes sur l'accès au logement du Conseil de l'Europe (CS-LO)<sup>5</sup> qui considère que « l'offre de logements d'un coût abordable devrait être accrue, notamment en encourageant et en favorisant l'accès à la propriété et en mettant sur le marché davantage de logements locatifs, qu'ils soient publics, coopératifs ou privés, à des prix abordables grâce à des partenariats permettant de combiner des initiatives publiques et privées ».

## *Accorder une attention particulière aux conditions de logement des jeunes parents*

Les villes attirent de nombreuses personnes connaissant des conditions de vie difficiles. Pour les familles avec enfants se trouvant dans ce cas, les logements situés en ville sont trop chers ; elles se replient donc sur des quartiers plus pauvres où les logements sont anciens. Parmi les problèmes majeurs de ces logements, figurent la mauvaise isolation et l'humidité qui provoque des maladies comme l'asthme et autres difficultés respiratoires<sup>6</sup>. L'éclairage, les problèmes de chauffage, avec le risque d'émanations de monoxyde de carbone, et l'absence d'installations sanitaires sont d'autres problèmes rencontrés. Les conditions de logement dans lesquelles grandissent les jeunes enfants (de moins de six ans) sont parfois pires que celles des enfants plus âgés, dans la mesure où leurs parents sont plus jeunes et disposent de revenus limités, les obligeant à accepter de vivre dans de mauvaises conditions. Dès lors que leurs revenus augmentent, ils déménagent ou apportent des améliorations au logement qu'ils occupent.

Les pouvoirs locaux devraient élaborer des politiques de logement qui tiennent tout particulièrement compte des besoins des jeunes parents et de leurs enfants.

---

<sup>5</sup> Lignes directrices de politique discutées lors de la 6<sup>e</sup> réunion du CS-LO (11-12 octobre 2001)

<sup>6</sup> Breyse P. a.o., (2004), The relationship between Housing and Health: Children at risk (<http://dx.doi.org>), and Buysse B. (2007), Het kind in Vlaanderen, 2006, Brussels, Kind en Gezin.

### *Accorder une attention particulière au logement des famille recomposées*

Les structures familiales ont changé et se sont compléxifiées : familles monoparentales, belles-familles, familles recomposées, etc. Les besoins de ces familles varient dans le temps. Les parents divorcés ont parfois la garde de leur(s) enfant(s) pendant une certaine période et leur maison ou leur appartement manque parfois d'espace et n'est pas adapté à la situation.

### *Enfants dans les tours d'habitation*

La situation des enfants vivant dans des tours d'habitation est particulière dans la mesure où l'ensemble du bâtiment est pour eux comme une rue ou un quartier où ils peuvent se rencontrer très facilement. Mais la situation est différente lorsqu'ils sortent de l'immeuble : le cadre extérieur, généralement l'espace public, est vaste, il y est plus difficile de surveiller les jeunes enfants, ce qui fait que les contacts avec les parents se relâchent.

### *Qualité du cadre de vie*

La démarcation entre le foyer et l'espace public est essentielle pour les enfants. Le pas de la porte d'entrée est un endroit où les enfants peuvent profiter à la fois de la sécurité du foyer et des avantages de l'espace public (rencontrer des amis, observer les adultes).

Qu'il soit ou non adapté aux besoins de l'enfant, le logement doit répondre à certains critères :

- La santé et la sécurité  
Les quartiers d'habitation doivent être exempts de pollution de l'air, de l'eau et du sol. Les automobiles ne devraient pas y avoir une place prépondérante non seulement pour des raisons de sécurité routière, mais également pour des raisons écologiques et de santé. Ils doivent également bénéficier d'un bon éclairage public.
- La vie privée et la sécurité  
La sécurité devrait prévaloir dans les zones d'habitation, où elle devrait être identique à celle qui règne à l'intérieur du foyer. La sécurité publique devrait être garantie par les adultes qui vivent dans le secteur.
- Un espace permettant à l'enfant de se développer  
Le cadre de vie des enfants doit être stimulant pour leur développement. La présence d'autres enfants dans le voisinage est essentielle, mais il importe également que les conditions matérielles favorisent la mobilité autonome ainsi que différentes formes de jeu (voir ci-dessous). La proximité des services (écoles, garderies, etc.) joue également un rôle important.

### *Les structures destinées aux enfants doivent être faciles d'accès*

Les logements devraient être proches des espaces publics. La proximité des fonctions, la ville des courtes distances, sont des éléments importants que les urbanistes et les concepteurs de zones résidentielles et de cités devraient prendre dûment en compte.

Les relations entre le domicile, la rue et le quartier revêtent une grande importance, tout comme les relations entre le quartier et le reste de la ville. Plus les structures destinées aux enfants sont proches des zones d'habitation et moins ils ont besoin d'assistance pour y accéder. Il en est ainsi malgré la tendance actuelle à centraliser ce type de structures dans des ensembles plus importants. L'accès à la bibliothèque et à la piscine par exemple devrait également être sûr et agréable.

### *Vers une politique de l'habitat adaptée aux besoins des enfants*

Les politiques de l'habitat devraient proposer des logements pour les familles avec enfants, quelle que soit la structure familiale. Elles devraient prévoir des espaces pour favoriser le développement des enfants qui tiennent compte de la santé, de la sécurité et de la vie privée des enfants. Il conviendrait ainsi d'éviter de loger les familles avec enfant au-delà du quatrième étage et de proposer certains types d'habitat comme les tours munies de structures telles que les galeries ouvertes. Les voitures et le trafic motorisé représentent un danger pour les enfants, l'espace qui leur accordé devrait être limité

autant que possible. C'est bien en améliorant l'interconnexion entre le foyer et l'espace public, que les enfants peuvent établir des liens avec d'autres structures qui les intéressent.

### 3. Lieux publics

Il nous apparaît nécessaire d'établir une distinction entre lieux publics et aires de jeu. Les lieux publics sont fréquentés par l'ensemble de la population alors que les aires de jeu le sont essentiellement par les enfants. Cette section se penche sur la question de savoir comment aménager les lieux publics et les aires de jeu afin de mieux les adapter aux besoins des enfants.

Les villes ont toujours été des endroits surpeuplés n'offrant à leurs habitants qu'un espace réduit. Cette situation a engendré une vie sociale particulière qui contribue grandement à renforcer l'attrait de la ville. Malheureusement, cette qualité est en train de disparaître.

#### *L'automobile s'est approprié les lieux*

Au cours du siècle dernier, l'automobile a porté grandement préjudice à la vie sociale. Elle s'est emparée des lieux publics qui se caractérisent aujourd'hui par une absence objective et subjective de sécurité. Au fur et à mesure qu'ils perdent en qualité, les espaces publics perdent également en valeur<sup>7</sup>. Bon nombre d'entre eux servent aujourd'hui de parkings alors qu'ils pourraient être des lieux d'activités et d'interactions sociales. De plus, ils sont devenus dangereux<sup>8</sup>.

Lorsque l'espace public est avant tout utilisé pour la circulation routière, les accidents sont inévitablement nombreux. Dans les villes, les principales victimes en sont les usagers les plus vulnérables, y compris les enfants<sup>9</sup>. Le trafic automobile a également une autre conséquence : la pollution<sup>10</sup> et ses effets nuisibles pour l'environnement et l'impact particulier qu'elle a sur les jeunes enfants<sup>11</sup>.

#### *Partager les lieux publics*

En matière de mobilité, la politique ne devrait pas uniquement tenir compte de la circulation des automobiles, mais également de la qualité de vie au sens large du terme et traiter les différentes fonctions que remplissent les routes et les rues. Les rues se trouvant dans des quartiers à vocation principalement résidentielle devraient être conçues de façon à donner la priorité aux piétons et aux cyclistes ainsi qu'à un usage informel de la chaussée en réduisant l'espace réservé aux véhicules motorisés. Il conviendra d'adopter une approche différente pour ce qui concerne les rues qui font partie d'un environnement de vie tout en remplissant une importante fonction de circulation. Des mesures particulières devraient être prises en vue de protéger les usagers vulnérables tout en y rendant la circulation agréable pour tous, y compris pour les conducteurs. Les limitations de vitesse permettront d'augmenter la sécurité, mais également d'accroître le plaisir. Il faudrait également modifier les infrastructures là où on prévoit de limiter la vitesse.

#### *Sentiment d'insécurité*

Les problèmes que rencontrent les enfants sont principalement liés au sentiment d'insécurité que ressentent leurs parents. L'accident de la circulation est, certes, un sujet de préoccupation pour beaucoup d'entre eux, mais il est également d'autres raisons qui les poussent à ne pas laisser leurs enfants sortir seuls, notamment la crainte à l'égard des risques d'enlèvement et d'abus sexuels. Les parents ne sont donc guère tolérants pour ce qui concerne les activités auxquelles leurs enfants s'adonnent dans la rue. Bien entendu, il faut protéger les enfants, mais cette tendance à la surprotection limite leurs possibilités d'utiliser les espaces publics. Les parents ressentent le besoin d'exercer un contrôle permanent.

<sup>7</sup> Boudry L. a.o. (2003), De eeuw van de stad. Over stadsrepublieken en rastersteden. Brugge, Die Keure. p. 117.

<sup>8</sup> Sklavounos, G., (1998), Children First. Exploitation of children and sex tourism. European Economic and Social Committee (CES 976/98) p. 13.

<sup>9</sup> [http://ec.europa.eu/transport/roadsafety/road\\_safety\\_observatory/annual\\_statistics\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/roadsafety/road_safety_observatory/annual_statistics_en.htm)

<sup>10</sup> Ashmore M.R. a.o., (2000), Effects of traffic management and traffic mode on the exposure of schoolchildren to carbon monoxide. In: Environmental Monitoring and Assessment, Vol. 65, p. 49-57.

<sup>11</sup> Committee of Environmental Health (2004), Ambient Air Pollution, Health Hazards to Children.-()- Pediatrics, 2004, 114 :1699-1707.

Il faut bien évidemment prévenir les violences sexuelles. Les autorités doivent poursuivre leurs efforts en vue de rendre la société plus sûre, notamment pour les enfants. Mais elles doivent également comprendre qu'à trop insister sur la responsabilité des parents, elles risquent d'amener ces derniers à surprotéger leurs enfants en oubliant de leur apprendre à faire face aux différents risques qu'ils encourent. Plus grand sera le nombre de personnes à se sentir responsables du bien-être des enfants et plus rapidement se renforcera la sécurité, permettant ainsi aux enfants de sortir seuls de chez eux<sup>12</sup>.

### *Usage privé des lieux publics*

Tout lieu extérieur appartenant à la collectivité y compris la rue dans son ensemble, entre dans la notion initiale de « lieu public » : un lieu pour le public, pour les citoyens ordinaires. Il arrive assez souvent que des particuliers (commerçants, jeunes en skateboard ou en patins à roulettes, voire automobilistes) revendiquent l'usage de ces lieux à titre exclusif. Chaque lieu public a une fonction différente ; l'objectif est d'en faire un espace multifonctionnel.

### *L'espace public : grisaille, fragmentation ou embellissement*

En plaçant au premier plan les automobiles et les constructions privées, les élus territoriaux en arrivent souvent à prendre les mauvaises décisions d'investissement et à rendre dangereux l'espace public en zone urbaine. Il en résulte des villes grises et anonymes où les lieux publics sont organisés en réseaux et dont la fonction première est de relier immeubles d'habitation, bureaux et commerces. Dans ce contexte, les lieux publics sont une espèce de mal nécessaire et il est peu probable que des mesures positives soient prises pour leur redonner vie.

Le principe du « zonage » a débouché sur la création d'espaces monofonctionnels : commerces, résidences, bureaux, loisirs, conservation de la nature, etc. Cette fragmentation engendre une importante circulation (automobile) et ne répond pas au besoin d'implantation d'ensembles plus petits à vocation multiple.

Il est observé également un processus d'embellissement qui contraste avec l'acceptation de la grisaille. Dans leur quête de prestige, lors de laquelle elles sont en concurrence entre elles, certaines villes conçoivent des projets ambitieux pour lesquels la visibilité et la communication prennent, dans l'esprit des urbanistes, le pas sur l'utilité. Une approche cohérente de ces processus fait souvent défaut.

En outre, les villes sont de plus en plus nombreuses à prendre conscience de la valeur économique de l'espace public. Ainsi bannissent-elles les automobiles du centre ville et mettent-elles en place des systèmes de « relais tram ou bus » associant transports publics et parkings situés en périphérie. Les concepteurs rendent donc en grande partie l'espace public aux piétons, souvent avec l'idée première de favoriser les activités commerciales. Fort heureusement, aujourd'hui la perspective s'est élargie : les rassemblements informels, les manifestations culturelles et sportives revêtent elles aussi leur importance. Il n'en reste pas moins que les aménagements tendent à être réservés aux adultes et ce qui prévaut dans la conception des espaces publics, ce sont les valeurs pragmatiques, esthétiques et économiques.

En effet, les espaces publics urbains jouent un rôle important pour l'amélioration de la biodiversité. Ils offrent des lieux propices à l'introduction d'une grande variété de plantes, voire d'animaux, et donc à l'amélioration de la biodiversité. L'aménagement urbain à long terme devrait encourager le développement, au sein et autour de la ville, de ceintures vertes assorties de corridors verts en direction du centre. Les récentes Recommandation et Résolution du Congrès sur la biodiversité en milieu urbain rappellent le rôle essentiel des pouvoirs locaux à cet égard<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Tonucci, F., (2004, 5) La ciudad de los niños.- Un modo nuevo de pensar la ciudad. Madrid, Fundación German Sánchez Ruipérez.

<sup>13</sup> Recommandation 232 (2008) et Résolution 249 (2008) Pour une politique de la biodiversité en milieu urbain, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Il existe également une autre vision de la ville : celle d'un tissu urbain reliant différents espaces, différentes fonctions, différentes qualités, différents âges, différentes origines culturelles, etc., lequel doit toutefois être vécu dans son ensemble<sup>14</sup>. L'espace public doit refléter cette diversité et proposer des espaces pour les enfants avec leurs bruits, leur vivacité, leurs contacts sociaux et leurs jeux.

#### *Créer des espaces publics adaptés aux enfants*

Les enfants devraient avoir la possibilité de circuler d'un endroit à l'autre, certes non pas à la manière des adultes qui bougent rapidement de façon efficace et fonctionnelle, mais à leur manière, en se livrant parallèlement à d'autres activités, en profitant de la compagnie de leurs camarades, en explorant l'environnement. La cartographie mentale constitue un des principaux aspects de ce comportement<sup>15</sup>. C'est en effet, en explorant leur environnement que les enfants recueillent une foule d'informations qu'ils intègrent en établissant une carte mentale qui les aidera par la suite à s'orienter dans leur quartier, à l'évaluer et à se sentir « chez eux ».

L'espace public devrait être rendu plus attrayant pour les enfants. La présence de la nature dans les zones urbaines constitue, pour les enfants, une importante qualité. Mais c'est la ville dans son ensemble qui devrait être rendue attrayante pour tous, y compris les enfants. Il faut faire entrer la vie dans les rues où ils habitent ; il faut les inviter à s'asseoir, à grimper, à goûter, à toucher et à jouer. Pour cela, le recours à des équipements particuliers n'est pas nécessaire (il est à réserver aux aires de jeu) ; il suffit souvent de procéder par petites touches en mettant en place des œuvres d'art, des objets amusants qui agrémentent la rue, de petites installations où l'eau de pluie pourra ruisseler de manière ludique, quelques fleurs, quelques arbres, etc. Autant d'éléments qui renforceront l'attrait de la ville non seulement pour les enfants, mais pour l'ensemble des citoyens.

Ainsi, les pouvoirs publics devraient accorder davantage d'attention au lien entre le sentiment d'appartenance géographique (être fier de « sa » ville) et l'identité socioculturelle de l'enfant. Les urbanistes devraient recourir à des outils privilégiant les enfants et l'aménagement de villes accueillantes pour les enfants. Tous les échelons du pouvoir devraient encourager les échanges de bonnes pratiques en matière de projets d'aménagement de lieux publics axés sur les besoins des enfants.

L'intégration d'espaces verts dans les villes, la limitation de l'espace réservé aux voitures et un bon éclairage peuvent contribuer à créer un sentiment de sécurité qui encouragera les parents et les enseignants à occuper et à utiliser les lieux publics à diverses fins (notamment sociales). Tous les endroits fréquentés par les enfants devraient combiner sécurité et possibilité de jeu.

#### **4. Mobilité**

La baisse du nombre d'enfants victimes d'accidents de la circulation est sans aucun doute en partie due aux efforts continus déployés par les autorités, mais elle peut également s'expliquer par le fait que les enfants sont moins nombreux à marcher et à faire du vélo dans les lieux publics. Il convient également de noter que les enfants vivant dans des conditions défavorables (quartiers pauvres, parents sans emploi, etc.) sont surreprésentés dans ces chiffres<sup>16</sup>. Autre source de préoccupation, l'exposition des enfants à une mauvaise qualité de l'air qui a des conséquences sur leur santé et peut provoquer de l'asthme et certaines formes de cancer<sup>17</sup>.

Pour toutes ces raisons, mais également en raison de l'angoisse liée au « danger de l'inconnu », comme exposé plus haut, les parents n'autorisent pas leurs enfants à marcher ou à faire du vélo seuls : ils les amènent en voiture à l'école ou sur les lieux d'activités extra-scolaires, accroissant de ce fait la circulation et les risques d'accidents pour les enfants qui se trouvent dans la rue. Cette attitude a également pour conséquence de diminuer l'activité des enfants, ce qui a pour effet de nuire à leur condition physique. Des initiatives récentes telles que la création dans certains quartiers et aux abords

---

<sup>14</sup> Boudry L., o.c., p. 37-38.

<sup>15</sup> Christensen P., Place, space and knowledge, Children in the village and the city. In: Christensen P., O'Brien M., (eds), (2003), Children in the City. Home, neighbourhood and community. London and New York, RoutledgeFalmer.

<sup>16</sup> NCB, Highlight, (2007) No. 231. Transport, traffic and travel for children and young people.

<sup>17</sup> Ruxton S., (2005), What about us? Children's Rights in the European Union, Next Steps. Brussels, European Children's Network.

des écoles de « rues résidentielles » où la vitesse est limitée, en général à 30 km/h ainsi que la mise en place de réseaux de chemins « sûrs » vers l'école et les lieux de loisirs ont eu des effets positifs.

Les préoccupations liées à la mobilité sont communes aux parents et aux enfants, mais les enfants ont, à ce propos, leurs propres préoccupations. En tant que droit fondamental, la mobilité, permet une grande liberté pour ce qui a trait au choix non seulement de la destination, mais aussi du mode de transport et, en conséquence, à la manière dont les enfants vivent cette mobilité. Des recherches récentes montrent que les enfants associent toujours le déplacement à d'autres activités. Alors que l'adulte prendra la voiture pour se rendre directement là où il veut aller, l'enfant voit dans le fait de se déplacer une activité sociale, une façon de rencontrer les autres, de bavarder, de rire, de discuter<sup>18</sup>. Il en profitera également pour observer son environnement : un chat, une pomme sur un arbre, le vieux monsieur avec son drôle de parapluie, etc. Les adultes interprètent ce comportement comme un manque de concentration, mais c'est simplement une manière polycentrique d'aborder la vie, caractéristique des enfants qui explorent le monde environnant et qui n'est guère appréciée du système éducatif. La nécessité de se concentrer sur la circulation est due au fait que les voitures roulent vite, ce qui engendre des conflits avec les usagers de la route plus lents. C'est le flux de la circulation qui détermine l'accès aux routes et il devient source de discrimination à l'égard des piétons ou des cyclistes.

Mais l'objectif de la mobilité reste – et cela vaut également pour les enfants – le déplacement d'un endroit à l'autre : rendre visite aux grands-parents ou à des amis, aller à l'école, au club de sport. Il faut avoir la possibilité de se mouvoir pour être à même de décider du lieu où on veut se rendre ; c'est un des aspects importants de la notion de liberté. Il est essentiel de ménager à l'enfant la possibilité de se déplacer sans accompagnement : à pied, à vélo, en empruntant les transports publics, seul ou avec des amis.

La société devrait s'intéresser davantage à la mobilité des enfants dans l'intérêt de leur protection et de leur développement. Pour sortir du cercle vicieux que crée la situation décrite ci-dessus, il convient d'élaborer une politique à long terme en faveur d'une mobilité durable. Il faut absolument donner aux enfants davantage de possibilités de marcher, de faire du vélo et d'emprunter les transports publics et par ailleurs adapter les lieux publics aux besoins des enfants. Les écoles devraient mettre en place davantage d'aménagements pour les bicyclettes et pourraient envisager de faire prendre aux élèves le vélo pour effectuer les petits déplacements vers les installations sportives et lors des sorties, au lieu de les y amener en bus. Les enfants devraient également apprendre à entretenir un vélo. Par ailleurs, il faut revoir l'idée selon laquelle les transports publics sont dangereux et adopter une politique tarifaire qui soit de nature à en accroître à la fois la popularité et l'accessibilité.

#### *Améliorer la mobilité des enfants*

En matière de circulation, les politiques devraient s'attacher à créer un climat de sécurité pour la marche, le vélo et les transports publics, tous ces éléments contribuant à renforcer la mobilité autonome des enfants. A cet égard, la limitation de vitesse à 30 km/h et la création de zones piétonnes constituent de bons exemples. En mettant en place un réseau de pistes cyclables et de chemins permettant aux enfants de se rendre aux différents endroits où ils souhaitent aller (école, centres sportifs, lieux publics, terrains de jeu, etc), on visera à améliorer l'accessibilité et la sécurité des espaces utilisés par les enfants.

La question de l'information et de la formation est primordiale pour que les enfants puissent se déplacer sans danger. Les pouvoirs locaux devraient proposer de manière systématique une formation de sécurité routière et de partage de la rue aux élèves des écoles et dès la fréquentation du jardin d'enfants.

## **5. Aires de jeu et de loisirs**

Dans les villes surtout, les aires de jeu et de loisirs sont très peu nombreuses, car les terrains y sont rares et donc chers. Le phénomène est encore accentué par le fait que, les quelques aires de jeu existantes n'étant plus utilisées de façon intensive parce que les parents ayant de jeunes enfants ont

<sup>18</sup> Van Gils J. a.o., (2007), Vervoersafhankelijkheid en vervoersautonomie van kinderen (10-13 jaar).-{}- Brussels, Federaal Wetenschapsbeleid.

tendance à quitter la ville, la création de tels espaces ne constitue plus une priorité pour les responsables politiques locaux. Les villes sont aujourd'hui aux prises avec ce cercle vicieux.

L'emplacement de nombreux espaces de jeu dans le centre ville pose également problème. N'ayant pas été prévus dans les plans initiaux, ceux-ci ont été aménagés sur des sites improvisés, dans des lieux laissés vacants qui sont souvent impropres à un usage public (entourés de murs nus, coincés derrière des maisons privées, situés à proximité de routes à grande circulation, mal accessibles, etc.).

Lors de la planification de différentes structures, on accorde toutefois une attention accrue à l'inclusion de possibilités de jeu. C'est ainsi que des coins-jeu ont été aménagés dans de nombreuses bibliothèques et que les aires de jeu font aujourd'hui partie du paysage des centres commerciaux.

Les terrains de jeu couverts constituent une alternative aux trop rares aires de jeu en plein air. Ils accroissent les possibilités de jouer, notamment pour les jeunes enfants. Mais comme il faut s'acquitter d'un droit d'entrée, ils ne sont pas accessibles à tous. La création d'aires de jeu dans le centre historique des villes devrait être prévue dans les projets plus vastes d'aménagement ou de rénovation des lieux publics.

### *Aménagement d'aires de jeu et de loisirs*

En raison de leur surpeuplement, les villes ont des besoins particuliers en aires de jeu et de loisirs. Il est pratiquement impossible de doter chaque logement d'un jardin offrant un espace de jeu privé, lequel ne répondrait de toute façon pas à l'ensemble des besoins des enfants. C'est pourquoi il y a lieu de créer des aires spéciales remplissant des fonctions récréatives et ludiques précises. Le comportement de jeu des enfants n'y sera pas le même que dans les lieux publics : dans ces derniers, le jeu est plus dispersé alors qu'il est plus concentré sur les terrains de jeu. Dans les lieux publics, le jeu est de courte durée ou est divisé en de nombreuses petites séquences alors qu'il peut durer très longtemps dans l'aire de jeu. Les espaces publics sont conçus pour remplir de nombreuses fonctions alors que les aires de jeu ont une fonction spécifique. De telles aires devraient être créées notamment dans les centres-villes. De fait en tant que lieux de commerce et d'affaires, ils constituent des endroits idéaux pour l'aménagement d'espaces de loisirs pour les enfants ; les pouvoirs publics pourraient envisager d'y rendre obligatoire l'inclusion de tels espaces.

De nombreux petits terrains de jeu peuvent être aménagés dans des endroits bien particuliers ; par exemple, là où réapparaissent d'anciens cours d'eau, on peut facilement apporter de petits aménagements (y compris en installant une pompe) pour adapter les lieux aux jeux d'enfants ; on peut inciter à grimper et à s'asseoir sur les statues ; on peut installer un jouet sonore sur les places de marché, etc. Les fabricants de jeux produisent d'ailleurs de plus en plus ce genre d'équipements.

### *Conception des espaces de jeu*

On peut distinguer trois groupes d'âge ayant des besoins différents en matière de jeu : les moins de cinq ans, les 5-10 ans et les plus de 10 ans. Le premier groupe a besoin de la présence d'un parent, d'un frère ou d'une sœur plus âgé(e) ou encore d'un adulte auquel il aura été confié. Cette présence peut prendre différentes formes, mais le plus important est le contact visuel ou auditif. Plus les enfants sont âgés, moins ils souhaitent la présence de leurs parents.

Les enfants plus jeunes aiment se mouvoir au sein d'une petite aire de jeu bien délimitée (sans pour autant être clôturée) comportant un grand bac à sable et quelques structures d'escalade pouvant également servir à d'autres activités physiques. L'endroit pourrait être planté de quelques arbres prodiguant de l'ombre et disposer de bancs afin de le rendre attrayant pour les parents et les autres adultes. De telles aires doivent être de taille réduite de façon à ce que les adolescents s'y sentent ridicules et elles ne doivent pas se trouver à des distances trop importantes du domicile des enfants. Moins de 100 mètres est idéal.

Les 5-10 ans ont besoin de davantage d'espace : leur rayon d'activité est plus large, leurs réserves d'énergie plus importantes et leur croissance rapide. Leurs terrains de jeu doivent être stimulants ; ils doivent être dotés d'un bac à sable grand et profond, d'eau, de structures plus hautes et plus attrayantes et leur donner la possibilité de s'adonner à des activités créatives (construire des cabanes, jouer des saynètes, aménager une piste de course, etc.). Le terrain doit être accidenté et leur

permettre de se cacher et de s'isoler pour jouer. Il est illusoire de penser que tous leurs besoins en jeu seront satisfaits : les enfants se rendront souvent ailleurs pour observer d'autres activités et explorer d'autres lieux. Les terrains de jeu ne doivent pas forcément se trouver près du domicile des enfants, mais les enfants doivent pouvoir s'y rendre seuls sans avoir à traverser une rue passante par exemple.

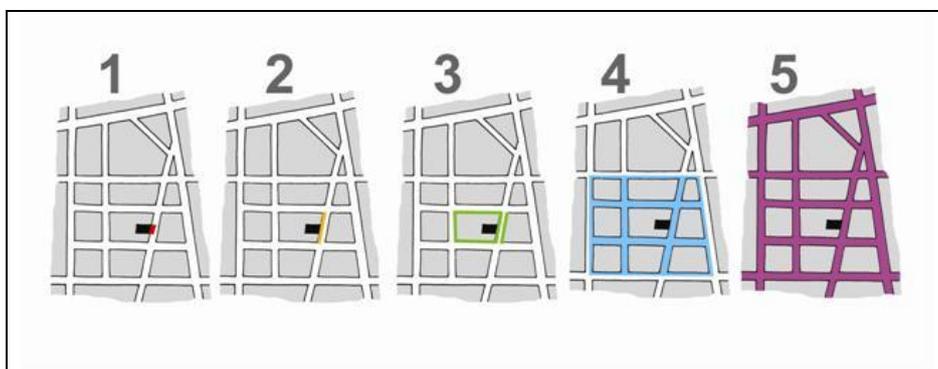
Pour ce groupe d'âge et pour les enfants plus jeunes, on peut concevoir un centre de jeux ou un centre familial plus éloigné mais restant accessible à vélo. Toute la famille peut y passer une demi-journée voire plus.

Les plus de dix ans ont besoin de lieux de rencontre qu'il faut se garder de qualifier de « terrains de jeu ». Il s'agit là non pas tant d'une question de terminologie, mais d'identité des préadolescents. Ceux-ci sont en effet convaincus qu'ils ne jouent plus (certes, ils peuvent jouer au football, mais pour eux il s'agit d'une activité sportive). En réalité, ils jouent énormément : ils se taquent, ils se battent, ils se mettent au défi de réussir les mêmes exploits à vélo, etc.). Mais ce sont-là des jeux qu'on a qualifiés plus haut de « dispersés », en ce sens qu'ils changent rapidement et souvent. Il est impossible de confiner ces enfants à un espace défini, car même leurs lieux de rencontre changent au fur et à mesure que se modifie la composition des groupes ou les relations entre leurs membres.

Les enfants plus âgés ont besoin d'endroits où leur présence est tolérée, où ils peuvent se contenter « de ne rien faire » ou d'écouter de la musique, où ils peuvent se rassembler pour se disperser quelques instants plus tard. Il est difficile de définir de tels lieux, mais ils ont des caractéristiques fort semblables à celles des lieux publics. En outre, ils ne doivent jamais être très éloignés des installations sportives.

Les concepteurs d'aires de jeu devraient garder à l'esprit non seulement la distance que les enfants sont autorisés ou disposés à parcourir, mais également le type de jeu qu'ils préfèrent selon leur âge. Le tableau ci-dessous fait apparaître le périmètre requis pour les différents groupes d'âge.

Groupes d'âge	Territoire	Aménagement urbain
1-3 ans environ	1. Près de la porte d'entrée	Type et architecture des logements
4-6 ans environ	2. Dans leur rue	Conception des rues et du cadre de vie
6-10 ans environ	3. Environ immédiat (délimité par des barrières physiques)	Conception du cadre de vie
10-12 ans environ	4. Voisinage	Aménagement de l'aire résidentielle
à partir de 13 ans	5. Quartier/ville	Aménagement de la ville dans son ensemble



Les villes devraient concevoir un réseau d'espaces de jeu de différentes tailles et adaptés à différents types de jeux, lesquels seraient répartis sur l'ensemble de la municipalité, sans oublier le centre. Ces espaces devraient être intégrés dans le réseau de mobilité des enfants énoncé à la section 3.

## 6. Offre culturelle, sportive et de loisirs

De tous temps, les zones urbaines ont joué un rôle important dans le renouveau culturel, social, intellectuel et politique. Le nombre et la diversité des activités humaines inspirent et génèrent la créativité<sup>19</sup>. L'offre de services rend la ville attrayante pour les enfants et les jeunes qui apportent également leur contribution à son enrichissement, étant toujours les premiers à adopter les nouvelles tendances, à s'enthousiasmer pour les nouvelles formes d'expression culturelle et les nouveaux sports et à voir dans certains lieux des aspects positifs ou négatifs qui échappent à aux autres. Pour les enfants et les jeunes, la ville est une invitation à toute sorte de nouvelles expériences dans les domaines culturel (musées, expositions, concerts, etc.), sportif (skate parcs, piscines, activités sportives spécialisées, etc.) et des loisirs (fêtes, festivals, etc.). A cet égard, la zone urbaine joue un rôle central, ce qui la rend également attrayante pour les habitants des alentours.

Les villes doivent associer les enfants à ce processus de créativité en leur offrant un large éventail d'activités culturelles, sportives et de loisirs et en les incitant et en les aidant à lancer leurs propres initiatives dans ces domaines. En adoptant une telle politique, qui devra porter une grande attention aux enfants défavorisés, elles contribueront à l'intégration sociale des enfants.

### *Rendre accessibles les offres culturelles, sportives et de loisirs*

Il est essentiel que ces offres soient accessibles ; et cette accessibilité dépend de la mobilité des enfants, des tarifs pratiqués, du temps libre dont ils disposent et de leur situation familiale. La politique d'urbanisme devrait bien penser le lieu d'implantation des infrastructures culturelles, sportives et de loisirs ; les installations de moindre envergure doivent être facilement accessibles à pied ou en vélo. Les infrastructures doivent être aussi multifonctionnelles et modulables que possible et adaptées à la taille et à l'âge des enfants qui les utiliseront. Les centres de jeunesse et autres infrastructures qui leur sont plus particulièrement destinées (auditoriums, etc.) devraient être construits dans des matériaux appropriés de sorte à occasionner le moins de gêne possible pour les résidents du quartier.

Dans les villes, les offres culturelles, sportives et de loisirs doivent être fournies à deux niveaux : au centre ville et dans les quartiers. Les bâtiments multifonctionnels requièrent moins d'espace que les bâtiments dédiés à une seule activité. Les petites installations pourraient être intégrées dans l'espace public. De fait, il conviendrait de construire dans les zones résidentielles de petites infrastructures offrant aux citoyens de tous âges une palette d'activités (culturelles, sportives, de loisirs, éducatives, sociales, bibliothèques, etc.). Les musées devraient également proposer du matériel interactif pour les enfants.

## 7. L'école dans la collectivité

L'école devrait également faire l'objet d'une attention particulière. Les préoccupations énoncées dans les chapitres relatifs aux espaces publics et à la mobilité sont, à l'évidence, particulièrement pertinentes s'agissant des écoles qui sont, pour les enfants, les structures les plus importantes et les plus utilisées quotidiennement. Nous ne reviendrons pas sur ces préoccupations et nous n'ouvrons pas non plus le débat sur les infrastructures scolaires. Ce que nous examinerons, en revanche, c'est le lien entre l'école et la collectivité : l'école en tant qu'espace collectif et la collectivité en tant qu'espace éducatif<sup>20</sup>.

Alors que les villes n'offrent pas suffisamment d'espace de jeu pour les enfants, la plupart des cours de récréation sont fermées en dehors des heures de cours. Dans la pratique, les aménagements scolaires tels que les installations sportives, les salles de classe, les salles de réunion et les salles d'ordinateurs ne sont pas disponibles après les heures de cours. La garderie ne fonctionne qu'immédiatement avant et après les heures de cours. Par ailleurs, les installations sportives publiques sont utilisées uniquement pendant les heures de loisirs.

Non seulement les écoles constituent un espace isolé, elles sont également isolées sur le plan social. Détachées de la société, elles créent un cadre artificiel où les enfants apprennent comment vivre dans

<sup>19</sup> Boudry L. a.o. (2003), De eeuw van de stad. Over stadsrepublieken en rastersteden. Brugge, Die Keure.

<sup>20</sup> Bartlett S. a.o., (1999), Cities for children.-}- Children's Rights, Poverty and Urban Management. London, UNICEF, Earthscan. p.166

le monde réel. Certains pays européens ont entrepris de créer des écoles « plus larges » en vue de remédier à cet isolement.

### *L'école en tant qu'espace collectif*

Si les écoles doivent offrir une infrastructure pour l'éducation des enfants, elles pourraient également offrir un espace pour la garde d'enfants, le travail auprès des jeunes et les activités sportives et tenir compte d'autres besoins de la collectivité. Elles pourraient ainsi servir aux adultes dans le cadre de la formation permanente, la formation informatique, les activités sportives, les réunions, etc. Elles cesseraient d'être ce lieu isolé au sein duquel on prépare les enfants à leur future vie d'adultes, pour devenir une structure collective où enfants et adultes se sentiront chez eux, offrant par ailleurs aux parents davantage d'occasions de rencontrer les enseignants. Ceci serait particulièrement utile aux parents qui vivent dans des conditions défavorisées.

Les enfants comprendront que l'école est un lieu vivant qui les prépare à la vie, un lieu bénéfique pour leur développement motosensoriel, social, émotionnel et cognitif, par exemple. Les écoles, en tant que structures multifonctionnelles, peuvent jouer un rôle important dans le développement d'une plus grande cohésion sociale, d'un sens commun d'appartenance à une collectivité et d'un meilleur cadre de vie. En effet, une meilleure utilisation des installations scolaires permettrait de créer plus d'espace pour les enfants tout en réduisant la nécessité d'organiser leur transport.

Il semble évident qu'il faille sortir l'école de son isolement. Mais il convient d'ajouter qu'elle n'est pas, pour les enfants, le seul lieu d'apprentissage. Celui-ci devrait se poursuivre où que les enfants se trouvent dans leur quartier. Des liens plus étroits entre l'école et leur environnement multiplieront les occasions de faire l'apprentissage de la vie et inciteront les adultes à continuer de se former tout au long de leur vie. De manière générale, l'ensemble des espaces collectifs devraient être accessibles aux enfants.

## **8. Participation des enfants à l'élaboration de la politique d'aménagement urbain**

Cette question aurait pu être intégrée à tous les points abordés ci-dessus puisqu'elle s'applique à chacun d'entre eux. Si nous avons choisi de la traiter séparément, c'est parce qu'elle constitue une source de préoccupation pour les enfants eux-mêmes. Ces derniers n'ayant pas le droit de prendre part aux élections, ils ne peuvent faire entendre leur voix en matière de politique urbaine et ne sont pas associés aux processus décisionnels. Aujourd'hui, de plus en plus de dispositions sont prises pour leur permettre de participer aux décisions relatives à la création de terrains de jeu ou d'autres lieux qui leur sont exclusivement réservés. Mais il est très rare qu'ils soient associés à des décisions sur des questions qui revêtent une importance à la fois pour eux et pour les autres citoyens, telles que l'environnement des écoles et autres lieux publics.

Quant aux grandes questions concernant la ville, ayant trait, par exemple, au développement économique, à la politique du logement, à l'aide sociale, à la mobilité, à la culture et à l'éducation, les enfants sont rarement consultés. Or, ils pourraient apporter une contribution particulièrement utile au débat qui se tient actuellement sur le développement durable, d'autant que des efforts accrus doivent être déployés pour éviter de livrer la génération suivante au poids des dettes, des risques écologiques et des retombées des décisions à court terme qui sont prises à l'heure actuelle. Ainsi, il est indispensable de trouver des personnes à même de défendre les intérêts des enfants lors des prises de décisions de politique urbaine et lors de l'élaboration des politiques générales.

Les élus locaux et régionaux devraient s'attacher à une meilleure prise en compte des besoins des enfants lors des décisions d'aménagement urbain. Les enfants devraient ainsi être associés aux processus de consultation et de décision. En s'ouvrant à une telle démarche, les urbanistes et les politiques recueilleront des informations précieuses sur les préoccupations et points de vue des citoyens les plus jeunes. Bien entendu, les enfants ne présenteront pas de plans détaillés, mais ils auront la possibilité de faire part de leurs inquiétudes et d'expliquer ce qu'ils estiment être important ; une telle démarche obligera les experts à un effort de communication et à exprimer ainsi leurs projets de manière claire, simple et compréhensible par les enfants.

Ces processus, qui sensibilisent les enfants à leur rôle de citoyens, constituent ainsi un investissement pour l'avenir de la ville. Plus les enfants seront attachés à leur ville et plus ils contribueront à son développement. Cela, bien entendu, suppose que les politiques défendent la notion de citoyenneté active et de participation de l'ensemble des citoyens à la vie locale.

Dans presque toutes les collectivités, on s'emploie à mener des expériences en matière de participation des enfants. On déploie une énergie considérable en vue de rechercher le bon moyen et le bon mécanisme pour faire participer les enfants aux prises de décisions. Les principaux problèmes qui se font jour à cet égard (pour la plupart identiques à ceux que soulèvent les processus de participation des adultes) sont les suivants :

- les enfants sont uniquement associés lorsqu'il s'agit de questions revêtant pour eux un intérêt direct. A cet égard, les aires de jeux constituent le meilleur exemple. Or les enfants s'intéressent également au domaine plus vaste de l'urbanisme, aux questions de mobilité, à l'action sociale, à la culture et au sport ;
- bien trop souvent la participation des enfants est réservée à une élite, à savoir des enfants particulièrement mûrs et responsables dotés de bonnes compétences sociales ;
- bien souvent encore, les dispositions relatives à la participation des enfants sont calquées sur celles applicables à la participation des adultes, mais le système de conseils consultatifs et autres processus oraux (réunions, discussions, etc) n'est pas adapté à la manière dont les enfants expriment leurs sentiments et leurs idées ;
- pour que la participation des enfants soit vraiment efficace, il y a lieu d'incorporer leur façon d'aborder les choses dans les processus décisionnels des adultes.

## **Conclusion**

Une ville adaptée aux besoins des enfants est avant tout une ville accueillante pour chacun ; c'est un endroit où les citoyens se sentent chez eux, qui éveille leur intérêt où qu'ils se trouvent - chez eux ou au travail -, qu'ils participent à des activités culturelles, qu'ils fassent leurs achats ou pendant leurs activités de loisirs et de repos.

Les villes adaptées aux enfants accordent une attention particulière au logement, à la mobilité, aux espaces publics, aux aires de jeu, aux offres de loisirs et aux écoles. Une attention particulière doit être portée aux questions de sécurité des enfants, mais il est essentiel de leur ménager la possibilité de vivre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et en veillant à ne pas les surprotéger au risque d'affecter leur développement. Un bon équilibre doit être trouvé entre la protection de l'enfant, le développement de l'enfant et la participation de l'enfant.

Les politiques adaptées aux besoins des enfants doivent dépasser le cadre strict de l'aménagement urbain pour embrasser les préoccupations environnementales, les questions sociales, la santé, l'éducation et la vie économique. Les pouvoirs locaux et régionaux devraient se pencher sur l'interconnexion entre l'ensemble de ces domaines qui sont bien de leur compétence, tout en faisant porter leur attention sur les besoins et le bien-être des générations futures. Une ville qui fonctionne veille à donner aux citoyens de tous âges et de toutes origines sociales ou culturelles la possibilité de partager les mêmes espaces publics.

La meilleure façon de répondre aux besoins des enfants est de les faire participer aux décisions concernant leur vie quotidienne et leur cadre de vie.